

**GRANDLYON**  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DU BUREAU**

Bureau du **13 septembre 2010**

Décision n° **B-2010-1792**

commune (s) :

objet : Marché attribué à la société Orsid Rhône-Alpes - Lot n° 1 - Routage des documents de gestion et de communication - Autorisation de signer l'avenant de transfert à la société Asphéria

service : Direction de l'information et de la communication

**Rapporteur** : Monsieur Collomb

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 6 septembre 2010

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 14 septembre 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, M. Blein, Mme Farih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Imbert A, Sangalli.

Absents excusés : M. Reppelin (pouvoir à Mme Vullien), Mme Elmalan (pouvoir à M. Claisse), MM. Buna (pouvoir à M. Bouju), Daclin (pouvoir à M. Blein), Mme Dognin-Sauze (pouvoir à Mme Gelas).

Absents non excusés : MM. Arrue, Vesco, David G., Lebuhotel.

**Bureau du 13 septembre 2010****Décision n° B-2010-1792**

objet : **Marché attribué à la société Orsid Rhône-Alpes - Lot n° 1 - Routage des documents de gestion et de communication - Autorisation de signer l'avenant de transfert à la société Asphéria**

service : Direction de l'information et de la communication

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 1 septembre 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

La société Orsid Rhône-Alpes, aux termes d'un acte sous seing privé du 30 avril 2010, a donné en location-gérance à la société Asphéria son fonds de commerce "d'Edition électronique, de façonnage et de logistique, d'archivage informatique, de gestion électronique des documents, de saisie de données, de conseil, de conception et de réalisation d'opérations publi-promotionnelles liées à la diffusion de l'information", étant précisé que ce fonds loué est hébergé dans les locaux de l'établissement secondaire de la société Asphéria située 7, rue Vaucanson, ZAC de Pesselière à Mions (69780).

La société Asphéria, dont le siège social se situe 10, avenue Charles de Gaulle à Charenton le Pont (94220), est inscrite au RCS de Créteil sous le numéro 314 704 057.

Le présent avenant de transfert vient prendre acte de cette opération et autorise la société Asphéria à se substituer ainsi à la société Orsid Rhône-Alpes dans le marché communautaire dont elle est titulaire à compter de la date de notification de l'avenant.

Ce marché passé avec la Communauté urbaine de Lyon est le suivant :

- marché n° 09376509 - routage des documents de gestion et de communication (lot n° 1).

Cet avenant ne change en rien les clauses du marché susvisé ;

Vu ledit dossier ;

**DECIDE**

**1° - Approuve** l'avenant de transfert du marché n° 09376509 relatif au routage des documents de gestion et de communication (lot n° 1) de la société Orsid Rhône-Alpes au profit de la société Asphéria.

**2° - Autorise** monsieur le Président à signer ledit avenant.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 14 septembre 2010.**